

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-3-6-2

Service consulté

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé : La commune d'OBERENTZEN sollicite une aide financière départementale pour son projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques dans les rues de la Gare, de l'Ill et des Fleurs. L'éligibilité de son dossier a été examinée lors de la réunion du 6 octobre 2011 de la commission de programmation de travaux puis validée le 21 octobre 2011 par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

□

Selon la convention départementale de partenariat, signée le 23 janvier 2012 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, la subvention de la part du Département s'élèverait à 18.572 €, conformément au tableau figurant en annexe.

La commune d'OBERENTZEN a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques dans les rues de la gare, de l'Ill et des Fleurs.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité du projet a été vérifiée lors de la réunion de la Commission de Programmation des Travaux du 6 octobre 2011. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 21 octobre 2011, a validé cet avis technique.

La commune d'OBERENTZEN a transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à cette commune une aide financière d'un montant total de 18.572 € pour son projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, conformément au tableau figurant en annexe.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au Chapitre 204 - Nature 204142 – Fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 MARS 2012

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03829	OBERENTZEN Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues Gare, Ill et Fleurs	92 861,00	20%	18 572,00
			Total	18 572,00